

Miroir d'agglomération réglementaire – Gamme Éco

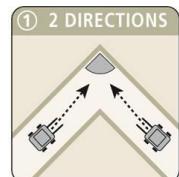
Sécurité

Réf : 27261



Caractéristiques :

- Matière : Optique en plexi quasi incassable avec cadre en composite d'aluminium
- 2 dimensions possibles :
 - Cadre du miroir H 900 mm x L 900 mm avec miroir rond de diamètre 600 mm
 - Cadre du miroir H 675 mm x L 900 mm avec miroir rectangulaire de H 450 mm x L 600 mm
 - Poids net : 3 à 5 kg
- Distance de l'observateur :
 - Pour le miroir rond : jusqu'à 12 mètres
 - Pour le miroir rectangulaire : jusqu'à 10 mètres
- Le miroir est étanche grâce au joint en silicone blanc qui se situe entre le miroir et la cadre composite d'aluminium.
- Sa matière quasi-incassable est traitée anti UV
- Garantie 3 ans
- Miroir conforme à l'arrêté du 7 Juin 1997
- Livré avec la fixation universelle pour poteaux de 60 à 76 mm de section.



Conditions d'utilisation :

Ce miroir s'installe uniquement en extérieur

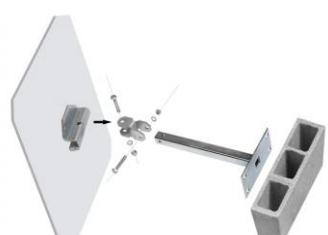


Conditionnement :

Vendu à l'unité (miroir + fixation pour poteau)

Quels sont les avantages de ce produit ?

Le rapport qualité prix de ce miroir conforme à la réglementation vous permettra de vous équiper à un faible coût.



Que dit la Loi ?

C'est l'arrêté du 7 juin 1997 relatif à la signalisation des routes et autoroutes qui définit les conditions sous lesquelles les miroirs peuvent être installés.